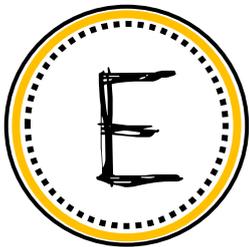
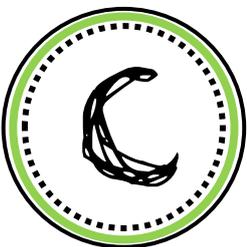


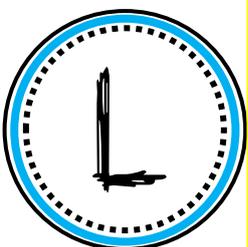
Déchiffrer



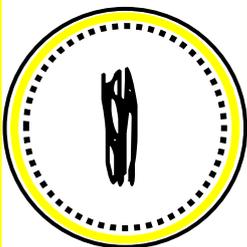
Enrichir son
vocabulaire



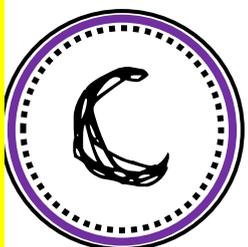
Comprendre ce
que je lis



Lire avec
fluidité



Intégrer les
règles



Culture
littéraire

Séance 5 : Les droits du jeune lecteur



1) Présentation des objectifs

« La dernière fois, nous avons vu qu'il fallait respecter les livres. Aujourd'hui, nous allons voir que le lecteur a des droits que les autres doivent aussi respecter. »

2) Explication

« Les droits du lecteurs ont été écrits par un homme appelé Daniel Pennac qui est aujourd'hui un auteur français reconnu et respecté. Mais lorsqu'il avait votre âge, il n'aimait pas lire et était considéré comme un mauvais élève. Comme il pense que la lecture ne devrait pas être une activité pénible que des adultes imposent aux enfants, sans se soucier du plaisir qu'ils peuvent prendre, il a écrit ces droits » Montrer l'affiche des droits du lecteur.

« J'ai sélectionné pour vous les droits du jeune lecteur »

3) Pratique guidée

« Nous allons voir ensemble les 5 droits du jeune lecteur :

Le droit de ne pas lire : Que pouvez-vous faire lors du temps de lecture si vous avez le droit de ne pas lire ?

Regarder, les images, écouter une histoire, rêver

Le droit de sauter des pages : Pourquoi avoir le droit de sauter des pages ?

Parce que certains passages peuvent nous sembler moins intéressants que d'autres et qu'il serait dommage de ne pas lire ce qui nous intéresse parce qu'on se force à lire ce qui nous plaît moins.

Le droit de ne pas finir un livre : Quand pouvez-vous arrêter la lecture d'un livre ?

Lorsque le livre est trop compliqué, lorsque le sujet ne nous intéresse pas.

Vous avez emprunté 3 livres, vous choisissez à chaque temps de lecture celui que vous souhaitez lire, cela peut dépendre de votre envie du moment, mais aussi de votre fatigue. Je ne lis pas la même chose si je suis très en forme ou si je suis fatiguée. Mais pour rendre un livre que vous n'avez pas terminé, vous devez d'abord m'en parler. Je ne vous obligerai pas à finir le livre, mais je pourrai peut-être vous aider à comprendre ce qui ne va pas et à surmonter le problème.

Le droit de relire : Pourquoi relire un livre que l'on a déjà lu ?

Parce qu'on peut comprendre des choses qu'on n'avait pas compris avant, parce qu'on l'aime et qu'on a pris du plaisir la première fois

Le droit de lire n'importe quoi : Lors du temps de lecture vous pouvez choisir ce que vous voulez : BD, Roman, Conte, Album, Journal ou magazine.

4) Pratique autonome

Les élèves rejoignent leur nid de lecteur et lisent en autonomie

4) Bilan

« Qu'avons-nous appris aujourd'hui ? Avez-vous déjà fait appel à un des droits du lecteur ?

Coller l'affiche